

L'Heure de l'Arménie

par

A. KRAFFT-BONNARD

Membre du

Comité Exécutif de la Ligue Internationale Philarménienne

avec préface de

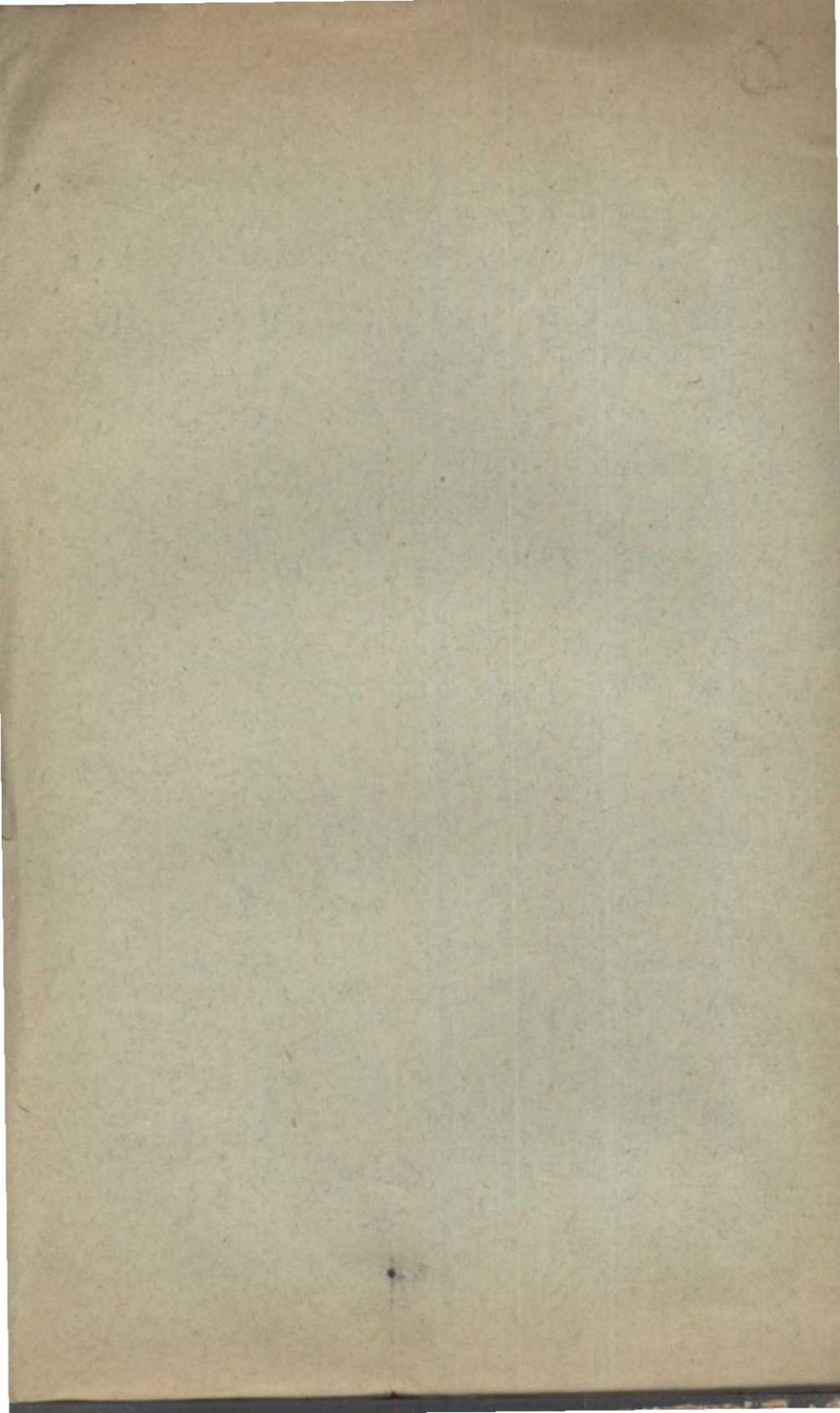
H. LÀ FONTAINE

Sénateur de Belgique



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE

GENÈVE, MARS 1922



L'Heure de l'Arménie

par

A. KRAFFT-BONNARD

Membre du

Comité Exécutif de la Ligue Internationale Philarménienne

avec préface de

H. LA FONTAINE

Sénateur de Belgique



GENÈVE, MARS 1922



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE
D'IMPRIMERIE
Pelisserie, 18
GENÈVE

PRÉFACE

La situation actuelle du peuple arménien crie vengeance au ciel et l'indifférence criminelle, dont font étalage à son égard les politiques qui dirigent à l'heure présente les destinées du monde, est une opprobre sans égale.

Ancune des nations principales n'est innocente du sang arménien qui a rougi les plaines et les montagnes de l'Asie Mineure et, si le problème angoissant de la délivrance de la race martyre n'est pas résolu à brève échéance, si des massacres nouveaux viennent s'ajouter aux exterminations anciennes, l'histoire marquera d'un signe d'infamie ceux qui sont restés sourds aux appels poignants qui viennent vers eux.

Aussi, j'admire le calme, la pondération, la modération du mémoire auquel j'ai été sollicité d'ajouter quelques lignes d'introduction, car je n'ai pu lire ce bref et substantiel résumé sans éprouver une indignation incompressible. Ce que je demande à ceux, sous les yeux desquels il sera placé, c'est de le lire comme moi sans omettre une ligne, sans omettre surtout de lire les

ordres d'un cynisme outrancier et d'une cruauté froide formulés par le sinistre ordonnateur des tueries de 1915.

Comment, après une telle lecture, ne pas sentir en soi sourdre une pitié infinie et se dresser une volonté irréductible et ferme de faire enfin justice et de mettre un terme au plus horrible drame de tous les temps ! Il y va de l'honneur de l'humanité.

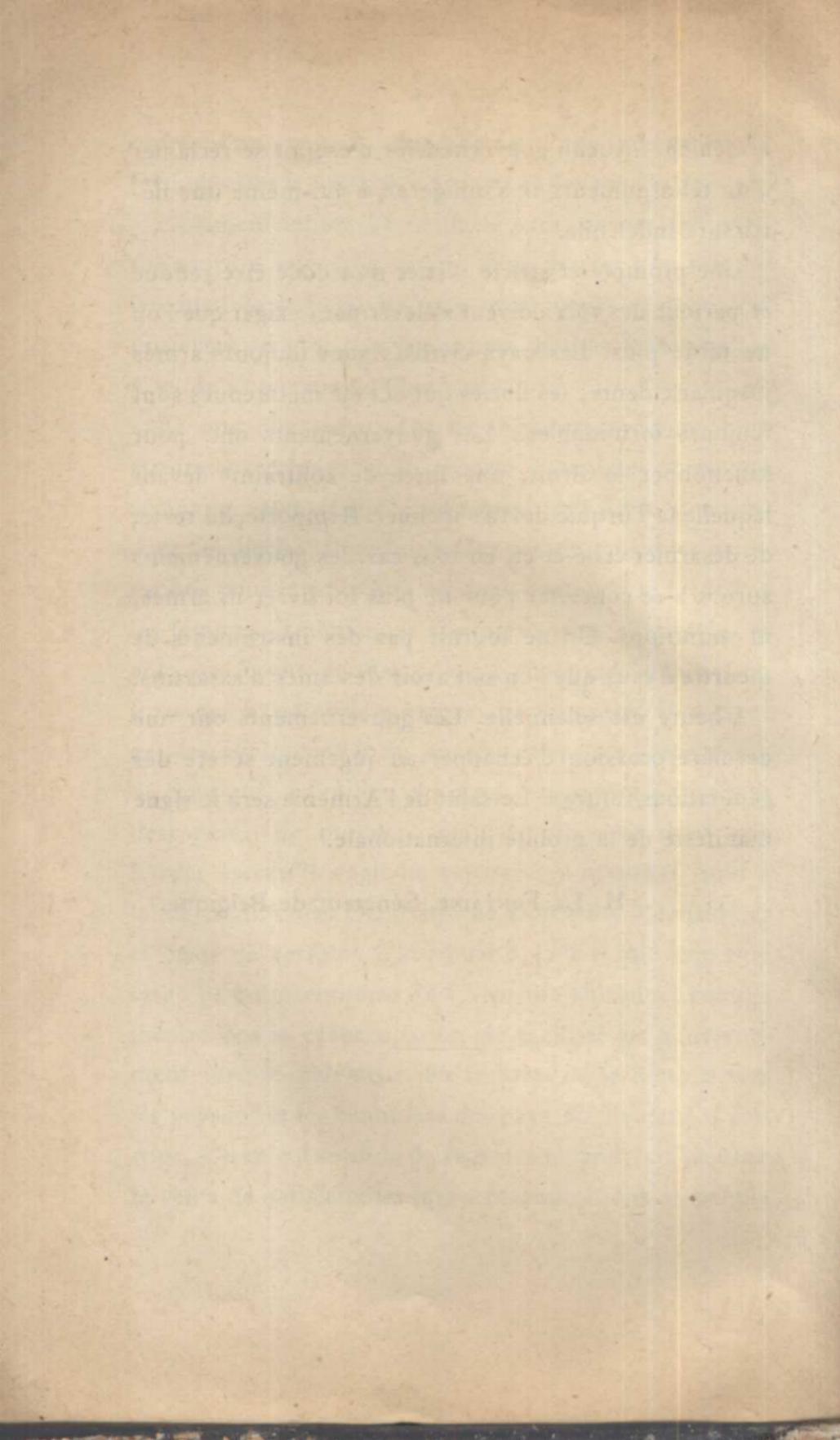
Et que l'on s'abstienne de mesurer avec une aune étroite le territoire qu'il importe d'attribuer au peuple arménien. Rentré sur le sol patrial, qui fut le sien pendant des siècles, il ne lui faudra pas de multiples générations pour le peupler à nouveau comme il le fut jadis ; les femmes arméniennes sont des mères admirables et elles se feront un devoir de reconstituer une nation forte par le nombre et vigoureuse en esprit. Comment ne pas avoir confiance, en effet, dans les descendants de ceux qui, au milieu des pires détresses, n'ont jamais désespéré. Le monde a pour devoir sacré de ne pas liarder lorsqu'il s'agit de réparer les iniquités qu'il a laissé commettre. On n'est que trop tenté à considérer le désir de certains d'attribuer à la Turquie une trop large part du territoire de l'Arménie ancienne, comme inspiré par la préoccupation de faciliter au gouvernement turc le paiement des intérêts de sa dette envers les paysans et les banquiers des pays occidentaux d'Europe. Un calcul sordide de ce genre ne pourrait justifier le refus de satisfaire les justes revendications du peuple

arménien. Aucun gouvernement n'oserait se réclamer d'un tel argument ; il s'infligerait à lui-même une flétrissure indélébile.

Une prompte et stricte justice doit donc être rendue et partout des voix doivent s'élever pour exiger que l'on ne tarde plus. Les pays civilisés sont toujours armés jusqu'aux dents ; les flottes qui ont été maintenues sont toujours formidables. Les gouvernements ont, pour sanctionner le droit, une force de contrainte devant laquelle la Turquie devra s'incliner. Il importe, du reste, de désarmer celle-ci et, en tous cas, les gouvernements auront à se concerter pour ne plus lui livrer ni armes, ni munitions. On ne fournit pas des instruments de meurtre à ceux que l'on sait avoir des âmes d'assassins.

L'heure est solennelle. Les gouvernements ont une dernière occasion d'échapper au jugement sévère des générations futures. Le salut de l'Arménie sera le signe manifeste de la probité internationale.

H. LA FONTAINE, Sénateur de Belgique.



L'HEURE DE L'ARMÉNIE

C'est l'heure de l'Arménie. Sans nul doute, elle sonne aujourd'hui plus fort que jamais. C'est la voix d'un peuple tout entier qui adresse à l'humanité un appel suprême. Impossible de ne pas prêter l'oreille. Il est urgent que l'attention de tous ceux qui ont quelque responsabilité dans la direction politique de notre monde soit attirée sur le sort de plus en plus intolérable qui est fait à ce peuple, depuis tant de siècles martyr de la plus effroyable oppression.

La paix entre l'Entente et les Turcs n'est pas encore conclue. Il est vrai qu'il existe un Traité de Sèvres, du 10 août 1920, mais qui n'a jamais été ratifié par la Turquie. Il faudra donc bien en finir une fois. Ce Traité de Sèvres contient un art. 88, qui dit formellement : « La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les Puissances Alliées, l'Arménie comme Etat libre et indépendant. »

Or, les faits récents nous font craindre que le futur traité ne consacre pas cet art. 88. Nous avons de fortes raisons d'être inquiets et de redouter qu'une pareille injustice ne soit consommée envers le peuple arménien.

Le Turc paraît fort, même victorieux et, quoiqu'il n'ait nullement vaincu les Grecs, il parle à l'Europe sur un ton triomphant. La lassitude s'empare de beaucoup d'esprits découragés de voir leurs efforts complètement échouer, et qui finissent par douter de

la possibilité d'une victoire du droit et de la justice à une époque où ce sont les intérêts qui dominent tout. « A quoi bon ! La cause semble plus ou moins perdue d'avance ; nous avons trop souffert pour pouvoir encore nous tourmenter des souffrances des autres, auxquelles nous ne pouvons rien changer. Les Turcs, après tout, ne sont pas si méchants et les Arméniens ne sont pas si intéressants, qu'il faille mettre sur pied des armées nouvelles pour les défendre. Quant aux arménophiles, ce ne sont que des idéalistes qui s'obstinent à vivre d'illusions et d'utopies. Tâchons de faire un traité de paix avec la Turquie, dans lequel des clauses spéciales établiront le droit des minorités chrétiennes à vivre sous le régime turc avec le maximum de liberté et de tranquillité. Mais renonçons une fois pour toutes à vouloir à tout prix sauvegarder le principe de l'indépendance et de l'autonomie d'un Etat arménien dans les limites de l'ancien empire turc ».

Tel est l'état d'esprit qui expliquerait, à des degrés divers, l'abandon de cet art. 88 du Traité de paix. Et nous ne parlons pas à la légère, car notre inquiétude repose sur des faits nettement établis, elle s'appuie, en particulier, sur de nombreuses conversations que des membres du Comité exécutif de la Ligue internationale philarménienne ont eues avec divers représentants des gouvernements européens et américain.

Mais, disons-le d'emblée, nous ne prenons pas notre parti de cet état de choses et nous avons le devoir impérieux de crier notre angoisse et de faire un suprême effort pour provoquer un revirement d'opinion parmi les hommes responsables, afin que cette effroyable iniquité ne soit pas consommée d'ici quelques semaines.

Le temps presse. M. Poincaré, Président du Conseil

des Ministres de la République Française, dans sa déclaration du 20 janvier 1922, n'a-t-il pas affirmé que ce n'est pas la paix qui a été établie en Orient par la Convention d'Angora, et qu'il faut maintenant préparer cette paix et la conclure ?

Dans les pages qui vont suivre, nous ne discuterons pas des questions de politique nationale ou de partis. Préoccupés uniquement de la libération du peuple arménien, nous voudrions apporter, avec tant d'autres, notre modeste contribution en signalant nettement l'injustice dont ce peuple est victime et en suppliant que l'acte réparateur soit enfin accompli.

Quiconque se rend compte de l'histoire et du développement de la question arménienne, arrive forcément à cette conclusion que ce malheureux peuple est victime, non seulement du gouvernement et de la tyrannie de la Turquie, mais encore de la politique des puissances européennes et américaine. Les Arméniens sont, en quelque sorte, les créanciers de toutes les Puissances. Ce peuple, qui habite depuis 2500 ans les territoires allant de la Mer Noire au golfe d'Alexandrette, et qui a vu son royaume puissant et glorieux écrasé par l'invasion turque vit, depuis lors, sous un régime intolérable de persécutions systématiques sans cesse renouvelées. Pour donner une idée exacte de ces persécutions, nous croyons utile de placer sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des documents officiels, télégrammes, circulaires, émanant du gouvernement de Constantinople pendant l'année terrible de 1915. ¹

¹ Extrait des « Documents officiels concernant les massacres arméniens », par Aram Andonian », Paris 1920.

« Le but de la déportation des personnes en question ¹, est d'assurer le bonheur futur de la patrie. Car, où qu'on les fasse habiter, ils ne renonceront jamais à leurs maudites idées ; il faut tâcher que leur nombre diminue autant que possible. »

« Une décision antérieure avait été prise pour la suppression de l'élément arménien qui, depuis des siècles, désire saper les fondements solides de l'Etat et qui a pris les apparences d'un important malheur pour le gouvernement ; mais les exigences des temps n'offraient point la possibilité de réaliser cette intention sacrée. Maintenant tous les obstacles étant supprimés et le temps de débarrasser la patrie de cet élément dangereux étant arrivé, on vous recommande expressément de ne pas vous laisser aller à des sentiments de pitié en présence de leur état lamentable, et, en mettant fin à leur existence, de travailler de toute votre âme à la suppression du nom arménien en Turquie. Faire attention que les fonctionnaires désignés pour réaliser ce but soient des patriotes et des hommes de confiance. »

« Nous apprenons que certains fonctionnaires ont été traduits devant le conseil de guerre avec l'accusation d'avoir agi avec rigueur et violence envers les personnes en question (les Arméniens). Bien que le fait ne soit qu'une simple formalité, il est de nature à atténuer le zèle des autres fonctionnaires. Pour ce motif, j'ordonne que de semblables enquêtes n'aient plus lieu à l'avenir. »

Le Ministre de l'Intérieur.

« Activez les renvois, de telle sorte que ceux qui ne sont pas en état de mourir tombent morts à quelques heures de distance de la ville ; le district sera ainsi débarrassé aussi bien des vivants que des morts. »

« Le fait d'avoir laissé des milliers d'Arméniens à Rès-ul-Aïn est contraire au but sacré du gouvernement. Expulsez-les de là ». »

N^o 344.

« Vous apprécierez sans doute la confiance que la préfecture a mise dans votre honorable personne ainsi que l'importance de l'œuvre qui, basée sur cette confiance, vous a été confiée par

¹ Dans tous les ordres chiffrés concernant les déportations, les massacres et les opérations y relatives, les mots « personnes en question » désignaient toujours les Arméniens.

notre administration. Vous ne devez autoriser le séjour d'aucun Arménien à Bab. Seules la sévérité et la célérité que vous montrerez dans l'expulsion des déportés pourront assurer le but que nous poursuivons. Vous devez néanmoins avoir soin de ne pas laisser de cadavres sur les routes. Faites-moi savoir au plus tôt le maximum de salaire qu'il faut donner aux hommes désignés par vous pour accomplir cette besogne.

Ne vous préoccupez pas des moyens de transport. Les déportés peuvent aller à pied.

Les listes de mortalité qui nous ont été envoyées ces jours-ci n'étaient pas satisfaisantes. Elles prouvent que ces personnes (les Arméniens) vivent là-bas en paix; le renvoi des déportés ne doit ressembler en rien à un voyage d'agrément. N'attachez aucune importance aux plaintes et aux gémissements. Les instructions nécessaires ont été données par la Préfecture également au caïmacam. Montrez du zèle. »

Le 20 janvier 1916.

« Les rigueurs employées pour débarrasser le casa (bourg) de Bab des déportés ne sont soumises à aucune responsabilité. »

« Bien qu'il faille montrer un zèle tout particulier pour l'extermination des personnes en question (les Arméniens), nous apprenons que ceux-là sont envoyés dans des endroits suspects comme la Syrie et Jérusalem. Une tolérance semblable est une faute impardonnable. Le lieu d'exil des perturbateurs de ce genre est le néant. Je vous recommande d'agir en conséquence. »

Le 1^{er} décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur.

Télégramme chiffré envoyé par le Ministère de l'Intérieur à la Préfecture d'Alep.

« Par la démarche que, sur l'instruction de son gouvernement, l'ambassade américaine fit dernièrement auprès de nous, il apparaît que les consuls américains se procurent des nouvelles par des moyens secrets. Bien qu'il leur ait été répondu que la déportation (des Arméniens) s'effectue d'une manière sûre et confortable, cette affirmation n'étant pas suffisante pour les convaincre, tâchez que lors de la sortie des Arméniens des villes, des bourg et des centres, des faits pouvant attirer l'attention ne se produisent pas. Au point de vue de la politique actuelle, il est d'une importance capitale

que les étrangers qui circulent par là soient convaincus que cette déportation ne se fait que dans un but de changement de séjour. Pour ce motif, il est provisoirement important d'étaler pour la frime une conduite délicate et de n'appliquer les moyens connus que dans les endroits propices. Je vous recommande à ce propos d'arrêter les personnes qui donnent ces nouvelles ou qui font des enquêtes et de les livrer, sous d'autres prétextes, aux cours martiales. »

Le 18 novembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur.

N° 745.

Télégramme chiffré du Ministère de l'Intérieur envoyé à la Préfecture d'Alep.

« Nous apprenons que quelques correspondants de journaux américains, circulant dans vos parages, se sont procuré des photographies et des papiers représentant des faits tragiques et les ont confiés au consul américain de votre localité. Faites arrêter et supprimer les personnes dangereuses de ce genre. »

Le 11 décembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur.

N° 691.

A la Préfecture d'Alep.

« Exterminez par des moyens secrets tout Arménien des provinces orientales que vous pourriez trouver dans vos parages. »

Le 23 novembre 1915.

Le Ministre de l'Intérieur.

N° 57.

A la Direction générale de l'installation des tribus et des déportés.

« Il a été établi, après enquête, qu'à peine 10 % des Arméniens, soumis à la déportation générale, sont arrivés au lieu de leur destination et que les autres sont morts en route par la famine, les maladies et d'autres causes naturelles semblables. J'espère obtenir le même résultat pour les suivants en les traitant avec rigueur. »

Le 10 janvier 1916.

A la Préfecture d'Alep.

« Nous apprenons qu'ans les orphelinats ouverts en certaines localités on admet aussi les enfants des personnes connues (les

Arméniens). Puisque le gouvernement considère nuisible leur existence, c'est agir contre le désir du gouvernement que de nourrir et de prolonger la vie de ces enfants, comme d'avoir pitié d'eux, soit en ne saisissant pas le véritable but poursuivi, soit en le méprisant. Je vous recommande de ne pas admettre ces enfants dans les orphelinats et de ne pas entreprendre de fonder des orphelinats spéciaux pour eux. »

Le 15 janvier 1915.

Le Ministre de l'Intérieur.

Télégramme chiffré du Ministère de la Guerre envoyé à tous les commandants militaires.

« Par suite de la situation présente, l'extermination complète de la race arménienne a été décidée par un iradé impérial. Les opérations suivantes doivent avoir lieu à ce sujet :

1). A part les enfants âgés de cinq ans, tous les bachibouzouks (qui ne sont pas militaires), sujets ottomans, habitant dans le pays et portant le nom d'Arméniens, doivent être sortis des villes et tués.

2). Tous les individus servant dans l'armée impériale doivent, sans donner lieu à un incident, être séparés de leur corps d'armée et fusillés en secret à l'abri des yeux indiscrets.

3). Les officiers qui sont dans les armées seront incarcérés dans leurs dépôts jusqu'à ce qu'une nouvelle décision soit prise à leur sujet.

Quarante-huit heures après que ces trois dispositions auront été communiquées au commandement de chaque armée, un nouvel avis sera donné à propos de leur exécution. En conséquence, en dehors des préparatifs indispensables, ne point entreprendre d'autre opération. »

*Le commandant général en second et
Ministre de la Guerre.*

Arrêtons là cette lugubre énumération qu'il nous serait facile de prolonger.

Et c'est sous le régime d'autorités capables d'édicter de pareils ordres et de faire preuve d'une telle férocité qu'on prétendrait maintenir malgré lui et en dépit de toutes les promesses qui lui ont été faites, le peuple arménien qui, pendant les années de la guerre, a perdu un million et demi de ses représentants, du fait des massacres ordonnés officiellement !

Une question qui préoccupe souvent les esprits est celle-ci : Pourquoi cet acharnement de la part des Turcs ? La réponse peut être donnée brièvement, en rappelant l'incompatibilité établie par le Coran lui-même entre les musulmans et les chrétiens. Leur cohabitation et leur collaboration, en Asie-Mineure, est devenue absolument impossible, de l'avis de tous ceux qui jugent la situation avec sincérité et impartialité : Il faut que l'un ou l'autre des deux éléments, islamisme ou christianisme, disparaisse pour céder la place à l'autre. A la question religieuse s'ajoute une question politique. Il existe un nationalisme turc, un panturquisme, au nom duquel les partis au pouvoir cherchent à chasser de l'Asie Mineure tous les éléments étrangers et, à plus forte raison, les chrétiens qui vivent au milieu des musulmans. Il y a aussi des raisons d'ordre économique provoquées par la jalousie qu'inspire fatalement à un peuple peu travailleur comme le Turc, le peuple intelligent, actif et laborieux qu'a toujours été l'Arménien. Et qu'on ne vienne pas dire que ces ordres sanguinaires sont seulement le fait des hommes qui ont dirigé la politique turque pendant les années de guerre. Est-il besoin de rappeler, dans le passé, le régime d'Abdul-Hamid ? Et, pour le présent, il serait facile de citer bien des lettres et articles de journaux qui font nettement voir que le Turc n'abandonne en rien sa politique d'extermination, par tous les moyens, des minorités chrétiennes.

Nous devons maintenant rappeler le rôle des Puissances dans l'histoire tragique de l'Arménie. Chacun sait que le Traité de San-Stefano et celui de Berlin de 1878, art. 61, stipulent que les Puissances désignées

avant la guerre sous le nom de « Concert européen », se sont engagées à protéger les chrétiens d'Orient. Hélas ! quel article de traité fut jamais plus lettre morte que celui-là ?

Laissons de côté la Russie, dont la responsabilité sous l'ancien régime fut énorme. N'est-ce pas un de ses ministres qui a prononcé la fameuse parole : « Nous voulons l'Arménie, mais sans les Arméniens » ?

Après les massacres d'Abdul Hamid, certains gouvernements auraient bien voulu intervenir pour faire honneur à leur parole, et obliger la Turquie à tenir ses engagements envers les Arméniens. Mais c'est l'Allemagne qui assumait alors l'effroyable responsabilité de protéger le Grand Assassin et qui inaugura la politique de pénétration germanique, concentrée dans la grande entreprise du chemin de fer de Bagdad. L'Allemagne crut que les Arméniens pourraient devenir un jour, avec l'aide des autres puissances, un obstacle sur la route qui devait étendre l'influence allemande de Hambourg à Bagdad et de là aux Indes. La conséquence de cette politique fut l'alliance germano-turque dans la Guerre Mondiale et la complicité des Empires Centraux dans les crimes qui causèrent la mort de milliers et de milliers de victimes. Quelques Allemands isolés firent entendre leur voix de protestation. L'histoire rendra hommage au témoignage indigné du professeur allemand d'Alep, M. Nipage, ainsi qu'à la protestation du Dr Lepsius, qui a écrit :

« A qui fera-t-on croire que l'Allemagne, qui tenait en ses mains
« la Turquie et son gouvernement, qui avait des troupes à Cons-
« tantinople, des officiers et des soldats dans tout l'Empire, le
« *Gæben* et le *Breslau* dans le Bosphore, n'aurait pas été écoutée
« si elle avait voulu l'être ; la vérité est qu'elle avait intérêt à ména-
« ger les assassins et qu'elle s'est faite, par là, complice et res-

« pensable de leurs crimes inouïs. L'Allemagne était, à Constanti-
« nople, en situation de se faire écouter beaucoup mieux que les
« Etats-Unis; si elle ne l'a pas été, c'est qu'elle ne tenait pas à
« l'être »¹.

Mais les avertissements donnés au gouvernement de Berlin et à l'Etat-Major allemand par de courageux professeurs et consuls et par de nombreux amis des Arméniens ne servirent à rien. L'intérêt militaire, la poursuite d'un but économique, l'espoir de posséder un jour tous les droits et toutes les concessions possibles en Asie-Mineure, l'ambition de concurrencer victorieusement l'Angleterre sur la route des Indes, toutes ces raisons et d'autres encore, consolidèrent l'alliance germano-turque et étouffèrent la voix de l'Arménie, qui fut écrasée pendant les années de guerre. Six cent mille déportés allèrent se réfugier au Caucase, au-delà de la frontière russo-turque et furent reçus par leurs frères arméniens de Russie, qui firent des prodiges pour loger et nourrir leurs malheureux compatriotes, sujets ottomans. Quelques centaines de mille furent expédiés dans les déserts de Mésopotamie et concentrées dans les territoires d'Alep et d'Ourfa; des milliers réussirent à s'enfuir en Europe et en Amérique et ils errent encore ici et là, sans foyer, obligés, toujours malgré eux, d'accepter des secours de la charité privée.

Tels furent les fruits de la politique germano-turque. Et pourtant, l'Allemagne, comme les autres Puissances, s'était engagée à Berlin dans le Congrès présidé par Bismarck, à protéger les chrétiens d'Orient. La conscience allemande pourra-t-elle tolérer plus longtemps cette iniquité et accepter de ne pas prendre sa part d'un acte réparateur?

¹ Extrait du « Rapport Secret du Dr Johannès Lepsius sur les Massacres d'Arménie ».

Il nous faut maintenant bien mettre en lumière l'attitude prise par les Arméniens pendant la guerre à l'égard de l'Entente, pour comprendre les nouvelles injustices dont ils sont actuellement victimes. En 1915, dans les fameux pourparlers d'Erzeroum, ils refusèrent de porter les armes avec les Turcs et les Allemands contre l'Entente. Bien plus, ils prirent nettement parti pour les Alliés, qui représentaient à leur yeux la cause de la liberté, de la justice, du droit des peuples opprimés à la libération. Se rend-on suffisamment compte de l'héroïsme d'une telle attitude chez un peuple condamné à vivre en pleine Turquie sous l'autorité de la puissante alliance des Allemands et de leurs oppresseurs séculaires, privé de toutes communications directes avec les pays d'Occident et incapable par lui-même d'échapper aux massacres et aux déportations qui allaient être ordonnés officiellement contre lui sous prétexte de représailles.

Nous connaissons des rescapés de ces années terribles qui nous ont dit et répété qu'un grand nombre de leurs compatriotes avaient accepté le sacrifice de leur vie, parce qu'ils étaient convaincus que c'était la dernière persécution imposée à leur nation, et que, de ce sacrifice suprême, sortirait pour elle une ère nouvelle de liberté. Ils ne doutèrent pas un instant de la victoire de l'Entente. Et c'est parce qu'ils avaient mis en elle leur confiance que tous les hommes d'Arménie qui réussirent à échapper à la mobilisation turque, se concentrèrent en régiments et constituèrent cette vaillante avant-garde de l'armée russe qui s'est battue du début de la guerre jusqu'à la Révolution russe. C'est cette avant-garde qui a contenu l'armée turque, comme en font foi non seulement les témoignages directs des chefs des

armées alliées mais le témoignage de Ludendorf lui-même qui a déclaré, dans un rapport mémorable, que la résistance des Arméniens sur la frontière russe avait retardé de cinq mois la prise de Bakou. Les Arméniens ont donc tenu en échec l'armée turco-allemande et soutenu la cause des alliés dans ce territoire de la vieille Arménie.

Plus de 150.000 Arméniens étaient engagés dans l'armée russe.

Leur collaboration militaire avec l'Entente s'est exercée encore de la façon la plus valeureuse, dès 1916, en Cilicie, en Syrie et en Palestine. Les Alliés, ayant besoin de renfort, sachant qu'ils pouvaient compter sur la fidélité des Arméniens, firent appel à leur dévouement. C'est ainsi que fut créée la Légion d'Orient, dont la mission était de combattre contre les Turcs. La Cilicie était déjà, à ce moment là, considérée par les Arméniens comme la patrie à reconquérir. Plus de 4000 d'entre eux vinrent s'enrôler dans cette Légion, qui bientôt changea de nom et devint la Légion arménienne, sous le commandement du colonel Romieu entouré d'officiers français et arméniens. Nous pourrions citer ou énumérer les actions militaires de ces légionnaires qui avancèrent au prix de lourdes pertes. Nous les retrouvons à Beyrouth et en Palestine. Le général Allemby, comme d'autres, rendit les hommages les plus émus aux Arméniens: «Je suis fier d'avoir un contingent arménien sous mon commandement; ils ont combattu brillamment et ont pris une grande part à la victoire». Les citations à l'ordre du jour sont nombreuses et mettent en lumière les qualités d'endurance et d'ardeur des soldats arméniens dont la fidélité à l'Entente ne s'est jamais démentie. Le colonel Brémont, Administrateur en Chef des territoires occupés, télégra-

phiait en octobre 1919 à M. Boghos Nubar, Président de la Délégation Nationale Arménienne :

« J'ai l'ordre de porter à votre connaissance que la Légion arménienne a fait preuve d'une belle somme d'énergie lors de l'opération pour l'occupation d'Aintab et de Marache où elle a joué un rôle très remarqué. Une telle attitude a produit la meilleure impression ».

Le capitaine André, Gouverneur militaire de Djebel Bercket dit, dans un ordre du jour : « La nation arménienne n'a rien perdu de son énergie morale..... Le gouvernement est heureux d'avoir sous ses ordres un peuple qui, par son organisation, sa discipline et sa bonne conduite est apprécié de tous..... Par cette action, les Arméniens ont démontré qu'ils peuvent agir bravement, en même temps qu'ils ont fourni la preuve de la confiance qu'ils ont dans les mérites et le génie de leur propre race. Arméniens et Grecs jouiront du prix de leur vaillance dans un avenir prochain. »

Sur les fronts d'Occident, il y eut aussi la collaboration d'une Légion de volontaires d'environ 800 hommes dont 50 à peine sont revenus vivants. Il n'est donc pas exagéré de dire que les Arméniens valides ayant échappé à la mobilisation forcée dans l'armée turque, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour soutenir la cause de l'Entente du commencement à la fin de la guerre et sur tous les fronts. Or, dans les conditions d'engagement que signaient ces volontaires arméniens recrutés en Cilicie, comme aussi en Europe et en Amérique, il était nettement établi que la Légion arménienne formerait le noyau de la future armée nationale arménienne et que la constitution de cette légion avait pour but de faire contribuer les Arméniens à la libération

de la Cilicie et de leur créer ainsi de nouveaux titres à la réalisation de leurs aspirations nationales.

Et, pendant que ce recrutement de volontaires s'effectuait en 1916, les diplomaties de Russie, de France et de Grande Bretagne concluaient entre elles un accord secret par lequel, escomptant la victoire, elles se partageaient dores et déjà tout le territoire de l'Arménie, ne laissant pas un centimètre carré de territoire indépendant pour un état arménien autonome ! Ici encore, la conscience humaine dans les pays alliés peut-elle tolérer une pareille iniquité et accepter de ne pas prendre sa part d'un acte réparateur ?

Au jour de l'armistice, ce fut une grande joie pour les arméniens : la victoire de l'Entente, c'était, du même coup la victoire de l'Arménie. Mais hélas ! il ne fallut pas longtemps pour se rendre compte de l'injustice commise par ceux qui prirent la responsabilité du traité d'armistice avec la Turquie. Lorsque le général Franchet d'Esperey entra à Constantinople à la fin d'octobre 1918, l'armistice diplomatique avait déjà été signé par l'amiral anglais Calthorpe. Le général français protesta, mais il ne fut pas écouté. Or l'amiral anglais avait omis d'imposer aux Turcs vaincus les conditions essentielles qui devaient dominer tout le traité d'armistice, c'est-à-dire le désarmement de l'armée turque, son licenciement, les sanctions contre les chefs du fameux comité Union et Progrès. C'est là la faute initiale d'où sont sortis tous les malheurs de ces dernières années et l'extraordinaire situation actuelle dans laquelle nous voyons le Turc, aujourd'hui vainqueur, imposer toutes ses volontés à l'Entente plus ou moins obligée de se soumettre. C'est là la faute irréparable !¹

¹ Cf. : *Le Nationalisme turc*, par Berthe Georges Gaulis, p. 10.

La première conséquence de ce traité d'armistice, qui ne désarmait pas la Turquie, fut le réveil des espérances nationalistes turques, « l'Organisation nationale » et toute l'action politique et militaire dirigée par Mustapha Kémal.

Du point de vue turc, il est aisé de comprendre toute la politique de Mustapha Kémal. Il a su admirablement profiter des rivalités entre les Alliés, de leurs compétitions et de leur faiblesse, et, peu à peu, sans perdre de temps, il a réorganisé l'armée turque. Il lui a été facile de la ravitailler en armes, munitions, uniformes et chaussures. Il ne manquait pas, en Europe, de maisons disposant de stocks devenus sans utilité depuis l'armistice, et qui étaient heureuses de trouver un nouveau débouché. Des marchés magnifiques ont été conclus entre les représentants de la Turquie et des maisons de tous nos pays, qui, pour *faire des affaires*, ne se sont pas préoccupées de l'emploi qui serait fait des munitions qu'elles vendaient. Ainsi a pu se reconstituer cette armée vaincue par l'Entente et qui, par la faiblesse de celle-ci, a réussi à se reformer contre elle, contre l'Europe et l'Amérique et contre la civilisation.

Ce fait est capital et explique toutes les misères qui, depuis l'armistice, ont fait du Proche-Orient un véritable enfer. Tous les efforts tentés pour mettre de l'ordre là-bas ont échoué devant cette puissance de l'armée nationaliste de Mustapha Kémal. Comme celui-ci ne pouvait pas, de Constantinople, diriger les opérations, il a constitué une autre capitale, organisé le gouvernement de Sivas, puis d'Angora, avec son parlement. Ce gouvernement, au début, fut considéré comme celui de révoltés, mais à la fin, il dut être reconnu, en fait, par

les Puissances Alliées et Associées, si bien qu'en mars 1921, l'Accord de Londres a été conclu avec des représentants, non seulement de Constantinople, mais aussi d'Angora.

Il est facile de comprendre ce que devenait le programme de libération de l'Arménie en face de ce renouveau de la puissance militaire turque.

Tôt après l'armistice, les patriotes arméniens, encouragés par leurs amis d'Europe et d'Amérique comme aussi par les chefs politiques de l'Entente, supplièrent les Etats-Unis d'accepter le beau rôle de mandataire de l'Etat arménien, mais le Sénat américain refusa ce que le Président Wilson avait personnellement promis. Et c'est ainsi que l'Amérique politique a assumé à son tour vis-à-vis de l'Arménie une lourde responsabilité. Il est incontestable que seuls les Etats-Unis auraient eu l'autorité et le pouvoir de faire respecter les engagements pris à l'égard du peuple arménien ; et ils avaient le devoir d'accepter ce rôle qui leur aurait fait honneur. Il était dans la ligne même de l'attitude adoptée par l'Amérique à l'égard des Arméniens, depuis plus d'un siècle. De magnifiques cohortes de missionnaires et de professeurs américains ont contribué durant tout le dix-neuvième siècle à soutenir le courage moral, le patriotisme et les espoirs du peuple arménien ; ils l'ont aidé à supporter les persécutions et à rester debout. Or, au moment même où ce peuple allait enfin atteindre le but et où il aurait suffi d'un coup de main officiel donné par la grande république pour le sauver définitivement, celle-ci s'est récusée au nom de la doctrine de Monroe, ne voulant pas risquer de se compromettre dans ce Proche-Orient, où les nations européennes, depuis si longtemps se jalourent,

et se combattent. Pour ne pas se mettre entre l'enclume et le marteau, la puissante Amérique officielle a sacrifié le pauvre peuple arménien sans armes et sans défense, le laissant seul aux prises avec ses ennemis héréditaires.

La conscience américaine, nous en sommes certains, souffre de cette injustice et nous voulons croire qu'elle saura, elle aussi, s'associer tôt ou tard à l'acte réparateur.

Le 28 mai 1918, quelques Arméniens du Caucase, à une heure très sombre de la grande guerre, eurent le courage de constituer la petite République arménienne du Caucase. Avec une énergie et une persévérance admirables, ils organisèrent rapidement ce jeune Etat, son Parlement, sa Justice, ses écoles, toute sa vie sociale. Ils fondèrent même une université à Alexandropol. Après l'armistice, le gouvernement de la République délégua à Paris des plénipotentiaires, avec l'espoir qu'ils pourraient faire entendre la voix de ce jeune Etat à la Conférence de la Paix et le faire reconnaître officiellement. Pourquoi le Traité d'armistice n'a-t-il pas immédiatement établi que ce petit territoire serait occupé et que cette jeune République serait protégée par les garnisons de l'Entente ? C'eut été à ce moment là très simple et l'autorité de l'Entente aurait pu s'imposer sans grand déploiement de forces et sans perte d'hommes. L'armée turque était tellement démoralisée et le prestige des vainqueurs était si grand qu'on aurait tout obtenu alors. Citons comme preuve le fait que, à ce moment-là, sur une simple lettre d'un général anglais, les Turcs se retirèrent de Kars. La force était aux mains des Alliés : le Turc ne s'inclina que devant

la force. Tout pouvait être mis au point avec un peu de bonne volonté et d'entente, non seulement pour le salut du peuple arménien, et de tous les chrétiens d'Asie-Mineure, mais encore pour le bien des populations turques elles-mêmes, qui souffrent cruellement de tout le désordre et de toute l'anarchie qui règnent dans ces malheureux pays.

Au fur et à mesure que Mustapha Kémal prenait conscience de sa force, son verbe devenait plus autoritaire et arrogant, et les craintes qu'il inspirait aux populations chrétiennes plus justifiées. Nous pensons avec émotion aux multiples appels reçus en 1919 et en 1920 de la part des chefs arméniens de la république, comme des divers patriarches, suppliant les amis de l'Arménie d'intervenir auprès des Puissances et de la Société des Nations pour qu'on renforçât la petite armée arménienne, qu'on lui procurât des armes, des munitions, des uniformes et des chaussures. Mais ces appels restèrent sans réponse. Tout au plus la Grande-Bretagne envoya-t-elle des armes qui, malheureusement arrivèrent trop tard et qui, du reste, étaient de qualité telle que les arméniens ne purent les utiliser.

Le Traité de Sèvres, nous l'avons vu, reconnaît l'autonomie et la souveraineté de l'Etat arménien du Caucase. Il charge le président Wilson de fixer les frontières d'un territoire de l'empire turc destiné à agrandir celui de la république caucasienne. M. Wilson a désigné à cet effet les anciens vilayets arméniens de Van, Bitlis, Erzeroum et Trébizonde. Le Traité de Sèvres n'a pas été ratifié par la Turquie ; mais ne serait-ce pas une faute grave que de renier les signatures apposées au bas de ce traité par les Puissances Alliées et Associées, ainsi que par le représentant officiel de

la République arménienne, M. Avetis Aharonian ? Quelle erreur psychologique vis-à-vis du Turc que de capituler à ce point et de reconnaître qu'un traité stipulant un acte de haute justice comme celui de la libération de l'Arménie, signé le 10 août 1920, ne vaut plus rien au printemps 1922 !

La malheureuse république a été attaquée en automne 1920 par les bolchévistes. Elle a été contrainte de se soumettre au régime des Soviets et a fini par l'accepter comme un moindre mal. Actuellement les populations arméniennes du Caucase sont respectées. Mais, si elles échappent aux massacres, elles n'en sont pas moins victimes de la famine et des épidémies. Le sort du territoire russe de la République arménienne dépend évidemment de la solution du problème russe. C'est pourquoi, depuis un an et demi, tous ceux qui luttent pour le triomphe de la cause ont concentré leurs efforts sur la reconnaissance par la Turquie, *d'un foyer national* à constituer de façon tout à fait indépendante et entièrement détaché de la domination turque dans ces territoires ottomans de Van, Bitlis, Erzeroum et Trébizonde, que l'arbitrage du Président Wilson ajoutait au territoire russe de la république arménienne. C'est l'Accord de Londres du mois de mars 1921, entre le Conseil Suprême et les délégués d'Angora qui a posé ce principe du « foyer national arménien en territoire turc ». Dès lors, la constitution de ce foyer est devenue l'objet de tous les espoirs de ceux qui soupirent après la solution de ce grand problème de justice internationale. Le Conseil Suprême à Londres, en mars 1921, a remis au Conseil de la Société des Nations le soin de poursuivre la réalisation de ce dessein et, le 21 septembre 1921, la seconde Assemblée

de la Société des Nations a voté, à l'unanimité la déclaration suivante :

« Attendu que la première Assemblée, à la date du 18 novembre 1920 a confié au Conseil le soin de sauvegarder l'avenir de l'Arménie :

Que le Conseil, à la date du 25 février 1921, tout en estimant que la situation en Asie Mineure rendait pour l'instant toute action impossible, a confié au Secrétariat la charge de suivre la marche des événements de l'Arménie dans le but de faire prendre ultérieurement de nouvelles décisions par le Conseil ;

Que, dans l'intervalle, le Conseil Suprême a proposé d'envisager dans la revision du Traité de Sèvres la création d'un Foyer national pour les Arméniens ;

Considérant, en outre, l'imminence probable d'un Traité de Paix entre la Turquie et les Puissances Alliées à une date rapprochée ;

L'Assemblée invite instamment le Conseil à insister auprès du Conseil Suprême sur la nécessité de prendre des mesures dans le Traité, pour sauvegarder l'avenir de l'Arménie, et en particulier de donner aux Arméniens un Foyer national entièrement indépendant de la domination ottomane. »

La Société des Nations a fait tout ce qu'elle a pu. Nombreux sont ceux qui s'étonnent qu'elle n'ait pas encore donné au peuple arménien toute satisfaction. Mais ce grief, que beaucoup formulent contre la Société des Nations, n'est pas justifié. Il ne faut pas oublier que cet organisme, seul espoir de l'humanité, est encore à ses débuts et qu'il ne lui est pas possible de régler en quelques mois un problème aussi compliqué, qui fait partie intégrante de cette vaste question du Proche-Orient. De plus, la Société des Nations a été paralysée dans ses efforts par des oppositions avouées ou secrètes, et contrainte de laisser, pour le moment, la responsabilité du règlement de comptes avec la Turquie aux Puissances encore en guerre avec elle. On peut d'ailleurs se demander si le statut fondamental de la

Société des Nations lui permettrait de se substituer aux anciens belligérants pour établir, même sur un point isolé, les clauses du Traité de paix. Mais nous retenons ce fait de première importance, que la Société des Nations, représentant l'humanité avec son idéal de liberté et de justice a affirmé solennellement le principe de l'indépendance absolue de l'Arménie. C'est là une preuve, ajoutée à tant d'autres, que si ce malheureux pays a contre lui les politiques intéressées de l'Europe, il a pour lui la conscience universelle.

Les affaires récentes de Cilicie sont venues encore compliquer le problème et accroître la souffrance du peuple arménien. La population de ce pays, avant la guerre, était composée en majeure partie d'éléments non turcs. Les Anglais qui occupaient, au moment de l'armistice, ce territoire, le cédèrent, après entente, aux Français. Ceux-ci s'appuyèrent sur les Arméniens, leurs fidèles alliés et, d'accord avec les Anglais, firent rentrer cent cinquante mille Arméniens environ, réfugiés en Mésopotamie depuis la déportation de 1915. Ils les installèrent à leur frais en Cilicie. Ceux-ci, dans un élan de confiance et de vive espérance, se mirent au travail, occupèrent ces territoires de la petite Cilicie, antique berceau du peuple arménien, reconstituèrent leurs familles et, sous l'égide du drapeau français, constituèrent en 1919 et 1920 un centre arménien actif. Mais on comptait sans Mustapha Kemal et son nationalisme ! Il attaqua les Européens et particulièrement les garnisons françaises, les seules, du reste, qui étaient restées dans le pays, car les Anglais avaient su retirer toutes leurs troupes d'Asie Mineure, pour ne pas les exposer plus longtemps à cette armée de Mustapha, dont ils avaient, par leur faute initiale, favorisé le développe-

ment. Les Français, restés seuls à la brèche, durent supporter tous les coups de l'armée turque, sans cesse renforcée. Le gâchis était devenu tel, les contradictions étaient si criantes et si absurdes, qu'il fallait à tout prix en finir. C'est ce qui explique le revirement de la politique française, qui subitement est devenue turcophile et, d'étape en étape, a cédé toujours plus de terrain dans ses tractations avec le vaincu de 1918, devenu peu à peu le vainqueur.

Parallèlement, un immense effort fut tenté par les Grecs pour vaincre définitivement la puissance militaire de la Turquie, ce qui a donné lieu à cette terrible guerre gréco-turque, non encore terminée. Il y a lieu de rappeler que la Grèce s'est trouvée engagée dans cette guerre pour assurer l'exécution du Traité de Sèvres, pour laquelle les grandes puissances signataires ne voulaient plus exposer leurs forces militaires. Or, à l'heure actuelle, malgré les fautes qu'ont pu commettre les dirigeants constantinistes, l'occupation de l'armée hellénique constitue encore la garantie la plus efficace pour toutes les populations de l'Asie Mineure. Dès lors pourquoi vouloir supprimer cette garantie et la remplacer par des promesses illusoires? Ce serait un crime de lèse-humanité.

La France devait nécessairement aboutir à un accord avec Mustapha pour arrêter l'effusion du sang, car c'est par milliers que sont morts, depuis l'armistice, les soldats français, et mettre un terme également à la note à payer pour l'expédition en Cilicie qui a coûté dans les deux dernières années, à la France, deux milliards quatre cent millions.

Voilà le beau résultat qu'ont obtenu les *oligarchies financières* qui, après l'armistice, se sont ruées sur ces

territoires où il y a tant d'argent à gagner, et ont cherché à accaparer les concessions de terrains à coton, de mines de cuivre, de mines de zinc, de chemins de fer, ou d'autres choses encore. N'oublions pas que c'est la haute finance, plus préoccupée de ses intérêts que de ceux de la patrie et de l'humanité, qui est la grande responsable de tout ce gâchis, de la guerre gréco-turque et de toutes les iniquités, de toutes les misères et souffrances accumulées dans cette malheureuse Anatolie. « Le maximum de désordre sert toujours à une politique d'intérêt » nous disait il y a quelques jours, un homme politique qui, par la mission qu'il a remplie en Proche-Orient, a été fort bien placé pour voir de près les conséquences de ce principe inspiré par l'égoïsme le plus féroce. Nous avons déjà dit ailleurs ce que nous pensons de l'influence déplorable du grand capitalisme international qui se cache derrière de puissantes sociétés anonymes. Une fois de plus, nous le dénonçons comme le premier responsable des crimes dont sont victimes des centaines de milliers de pauvres innocents.

Il y a bien des mois que les Arméniens de Cilicie se rendent compte du changement survenu dans la politique à l'égard de ce pays. Hélas ! il faut bien le reconnaître, les conséquences de ce changement furent désastreuses, car il a eu son contre-coup dans les terribles massacres d'Hadjim, d'Aintab et de Marache l'été dernier. Trente mille Arméniens, environ, furent massacrés en 1921 en Cilicie, dans ce pays qui était pourtant encore sous le protectorat de la France. Il est aisé de comprendre pourquoi la perspective du départ des garnisons françaises plongea ces populations dans l'angoisse et le désespoir. Toute cette affreuse histoire de la Cilicie n'a évidemment pas contribué à augmenter

le prestige de l'Occident ! Au contraire, c'est avec douleur que les Arméniens et les autres peuples chrétiens, de même que les Turcs anti-kémalistes, ont subi cet abandon d'autant plus immérité que ces populations avaient réintégré la Cilicie sur la demande même des Anglais et des Français et à leurs frais. Il ne faut pas s'étonner si les mots de lâcheté ou de trahison reviennent souvent dans les lettres et les articles des journaux arméniens.

Ces malheureuses populations, dans leur inquiétude et dans leur angoisse, ont cherché à s'enfuir. Ceux qui avaient quelques ressources ont pu s'échapper facilement. Mais la grande majorité a dû rester à la merci des événements. C'est alors que des vaisseaux sont venus à leur secours et que plusieurs milliers ont été transportés ; mais, pour des raisons que nous ne nous expliquons guère, ces vaisseaux n'ont pu aborder ni en Egypte, ni en Chypre, ni en Palestine, les autorités anglaises n'autorisant pas le débarquement de ces malheureux émigrés, qui furent alors reçus au nombre d'une quarantaine de mille en Syrie, à Damas et à Beyrouth. Douze mille environ furent emmenés à Constantinople, d'autres en Grèce. Des scènes terribles se sont passées en Cilicie pendant ces semaines de dispersion et de fuite. Les lettres et les rapports que nous recevons de là-bas déchirent le cœur. Et ce sont ces nouvelles déportations qui ont été appelées officiellement « les précautions prises pour la délivrance des Arméniens de Cilicie, après la retraite des garnisons françaises, en novembre dernier » ! Sans doute, ces rescapés ont eu la vie sauve, mais songe-t-on assez à la souffrance de ces gens qui avaient déjà été déportés en 1915, et dont beaucoup étaient venus des localités

des bords de la Mer Noire ? Après des années de misère et de douleur en Mésopotamie, ces malheureux se sont installés en Cilicie ; ils reprennent courage et se mettent au travail... et maintenant les voilà de nouveau transportés dans des pays inconnus, laissant derrière eux toutes leurs affaires et toute leur activité, notamment leurs belles plantations d'orangers, et obligés, dans ces nouveaux refuges, d'accepter d'être à la charge de comités de secours ou d'être exposés à toutes les misères ou les épidémies résultant de ces encombrements de populations à Constantinople ou ailleurs.

Vraiment les Arméniens ont besoin de l'appui du monde entier. Ils en ont d'autant plus besoin que la turcophilie est de plus en plus à la mode. Toute une presse entretient ces sentiments et cela pour des raisons souvent fort peu respectables. Il en résulte des jugements téméraires ou injustes portés sans cesse sur le peuple arménien et sur ses revendications. C'est ainsi que l'on répète volontiers qu'il n'y a presque plus d'Arméniens, que les territoires autrefois occupés par eux sont maintenant déserts, et que, par conséquent, on ne peut pas imposer à une majorité turque l'abandon de ces territoires en faveur d'un nombre si restreint d'occupants. Nous protestons contre de tels jugements en rappelant qu'il reste au Caucase un million quatre cent mille Arméniens ; que l'on peut bien évaluer à trois-cent mille ceux qui restent encore dans l'empire Turc ; que des milliers d'émigrés réfugiés en Europe et en Amérique sont prêts à rentrer dans leur patrie, sitôt qu'elle sera libérée ; et enfin qu'il est bien injuste de ne pas compter les morts. Les morts parlent et c'est se rendre moralement complice des décrets d'extermination que de ne plus tenir compte des statistiques arméniennes

d'avant-guerre et d'étouffer la voix qui monte de ce charnier d'Asie Mineure.

Il n'est peut être pas superflu d'ajouter qu'une statistique établie en 1918, par les Délégations Nationale Arménienne et de la République du Caucase évaluait alors à environ 20 milliards de francs les pertes éprouvées par les Arméniens par le fait des massacres, des déportations et des pillages qui suivirent.

A toutes les iniquités déjà citées, il en est une encore sur laquelle il faut insister : c'est celle qui consiste à calomnier sans cesse le pauvre peuple martyr. Parce qu'on a pu rencontrer ici ou là des représentants des Arméniens dont la correction en affaires laissait à désirer, on en a induit que le peuple entier est un peuple de trafiquants sans scrupules, dont il faut se méfier et qui, après tout, est fort peu intéressant. Rien de plus faux et rien de plus injuste. Avec tous ceux qui ont pris contact avec le véritable peuple arménien, nous protestons énergiquement contre de tels jugements. Sans doute, un peuple constamment opprimé est exposé à employer l'arme du faible qui est la ruse. N'avons-nous pas pu constater cette déplorable conséquence d'une occupation et d'une oppression militaires dans les pays envahis pendant la guerre mondiale ? Les mauvais tours joués à l'ennemi ont été alors admirés et récompensés. Quoi d'étonnant qu'un peuple qui est depuis si longtemps réduit à l'état de servitude soit enclin parfois à dissimuler ? Mais qu'on se souvienne que les neuf-dixièmes des Arméniens sont de paisibles paysans et artisans, dans leurs vallées et sur leurs montagnes, peuple aux mœurs patriarcales, à traditions de famille séculaires, fidèle malgré tout à la foi chrétienne. L'Arménien qui

ne s'est jamais laissé assimiler, qui résiste avec une énergie remarquable, génération après génération, qui ne désespère jamais de reconquérir son indépendance, a droit à tout notre respect et à notre profonde admiration. N'oublions pas non plus que les Arméniens qui sont devenus des trafiquants habiles ont été le plus souvent à l'école des Européens, qui leur ont enseigné sur les côtes d'Asie Mineure et à Constantinople les procédés que nous déplorons.

Et qu'on réfléchisse un peu à ce qu'il y a de profondément injuste à reprocher sans cesse à ce peuple son esprit intéressé alors qu'il meurt victime d'une politique internationale dont le seul mobile est l'intérêt!

On reproche aussi aux Arméniens leurs divisions et leurs luttes de partis. Ici encore, ce jugement est injuste. Tandis que dans nos pays, les partis politiques ne diffèrent souvent les uns des autres que par des nuances imperceptibles de programmes ou par des questions de personnes, et luttent entre eux pour obtenir un plus ou moins grand nombre de sièges dans les Parlements, les partis politiques arméniens, eux, se sont distingués les uns des autres pour des raisons bien autrement plus graves et plus tragiques! Toujours préoccupés du salut de leur nation, les uns l'ont cherché dans une alliance avec la Russie; d'autres ont mis leur confiance, à certain moment, dans l'Allemagne, d'autres dans l'Angleterre, dans la France, ou même dans une entente avec la Turquie; de sorte que l'enjeu des discussions et des divisions entre partis arméniens est souvent l'existence même de toute une population et de toute une région. Aussi ces partis parfois sont-ils tentés de se reprocher les uns aux autres d'avoir, en suivant telle politique plutôt que telle autre, provoqué tels massacres ou telles

déportations. D'ailleurs, une chose est certaine, c'est qu'à l'heure actuelle, les Arméniens sont parfaitement unis dans leur malheur commun ; que ceux de Turquie et de Russie font cause commune ; que les barrières entre eux se sont abaissées et qu'ils sont liés les uns aux autres par une même volonté d'obtenir pour leur nation entière le droit de vivre, et de vivre en paix !

La question qui se pose maintenant est celle-ci : La conscience universelle va-t-elle laisser commettre une iniquité nouvelle, ajoutée à toutes celles que nous venons de rappeler et qui en serait comme le couronnement, en tolérant que le futur traité de paix avec la Turquie ne donne pas à l'Arménie, à une Arménie si petite soit-elle, une pleine et entière indépendance, avec la protection indispensable ?

Tout est là.

En face de telles iniquités, nombreux sont ceux qui, en Amérique et en Europe, cherchent à soulager un peu leur conscience en multipliant leurs efforts de charité pour secourir et mettre à l'abri le plus grand nombre possible des survivants de cette catastrophe sans cesse renouvelée. Il faut rendre hommage aux efforts tentés dans la plupart de nos pays pour soutenir des orphelinats, des hôpitaux et des centres de ravitaillement, au Caucase, en Mésopotamie, à Constantinople et ailleurs. Les œuvres de secours de la Grande-Bretagne ont toujours été de grande importance ; mais c'est bien à l'Amérique que revient l'honneur du secours le plus étendu, le plus persévérant et le plus efficace. Si tout à l'heure nous jugions sévèrement l'Amérique officielle d'avoir refusé le mandat qui lui était offert,

nous devons rendre hommage à l'Amérique charitable sans laquelle, sans nul doute, il n'y aurait plus guère d'Arméniens.

De 1915 à 1921, l'œuvre américaine, Near East Relief, a dépensé 60 millions de dollars, avant tout pour lutter contre la famine, puis pour organiser et entretenir 63 hôpitaux, 128 cliniques, 11 refuges et 250 orphelinats. Ces derniers abritent actuellement plus de cent mille orphelins et orphelines. Le budget de 1922 s'élève à dix millions de dollars.

En Suisse, il a été recueilli, en une seule année, en 1921, pour les œuvres de secours aux Arméniens une somme de 200,000 fr.

Aux souffrances endurées en Arménie, il faut ajouter celles des réfugiés en Europe et en Amérique, qui errent souvent sans papiers réguliers, sans passeports, ne réussissent pas à trouver du travail dans notre époque de chômage et de nationalisme. Ces malheureux se soutiennent tant bien que mal les uns les autres. Nous tenons à rendre ici hommage à l'esprit de solidarité des Arméniens, car il est trop volontiers méconnu, et l'on croit généralement que les Arméniens fortunés restent indifférents au malheur de leurs compatriotes. C'est faux. A part quelques égoïstes, qui ne méritent plus l'honneur d'être Arméniens, nous pouvons déclarer que ceux qui sont quelque peu dans l'aisance sont appelés sans cesse à soutenir de façon privée et discrète des parents, des amis, des connaissances, rescapés des déportations, et qu'ils accomplissent ainsi leur devoir d'entr'aide sociale.

Mais toutes ces œuvres de secours se trouvent dans une situation tragique, car elles luttent pour sauver des

existences humaines que la tyrannie turque détruira tôt ou tard. Si nous considérons, par exemple, les modestes œuvres de secours entreprises par la Suisse, depuis vingt-six ans, nous sommes obligés de constater que la presque totalité des orphelins et des orphelines élevés, soignés, instruits, pendant des années, par des missionnaires suisses, qui ont consacré toute leur vie et sacrifié leur santé à ces enfants, a disparu aujourd'hui, par suite des massacres et des déportations. Sur 1500 protégés, nous aurions de la peine, à l'heure actuelle, à compter une centaine de survivants. Y a-t-il une constatation plus lamentable que celle-là? Existe-t-il une œuvre de philanthropie ou une œuvre missionnaire qui puisse donner un rapport aussi désolant, aussi effroyablement douloureux sur son activité? Une lettre reçue récemment d'un missionnaire américain à Adana conclut ainsi : « Nos écoles n'existent plus, les églises sont désertes, notre travail missionnaire d'un demi-siècle est anéanti. »

Si les malheureux enfants rassemblés dans nos orphelinats doivent rester sous le joug turc, il est absolument certain que, dans quelques années, il n'en restera qu'une infime minorité, car nous n'avons *aucune confiance* dans la promesse qui pourrait être faite par le gouvernement turc de respecter la vie des chrétiens placés sous son autorité. Un chef arménien, qui intercédait un jour en faveur de son peuple auprès d'un grand vizir, reçut pour toute réponse ces simples mots : « Vous perdez votre temps ».

Au nom de toutes les œuvres de secours européennes et américaines, nous demandons que des mesures soient prises, enfin, pour permettre le rassemblement des Arméniens dans un territoire où ils soient assurés

d'une protection efficace et durable. Sinon, nous pouvons craindre que les amis et les souscripteurs ne se lassent et ne finissent par dire : « A quoi bon tous ces sacrifices pour entretenir des existences déjà condamnées et qu'il est impossible de conserver ? »

Tous les comités responsables de ces œuvres de secours soupirent après le moment où les sommes collectées ne seront plus employées à des distributions de vivres, parce que les Arméniens pourront alors se procurer par eux-mêmes leur nourriture librement, mais où elles seront utilisées pour des œuvres d'éducation, de secours sanitaires et pour aider ce vaillant peuple à reconstituer sa vie sociale et économique.

Il y a quelques jours, une demoiselle suisse, missionnaire, qui a consacré, depuis vingt-six ans, toute sa vie à la cause des orphelins arméniens, et qui revient de Constantinople, nous disait, de la part de tout ce peuple qui souffre, qui gémit, qui soupire après la délivrance et qui ne perd pas tout espoir, « *Ce qu'il faut à l'heure actuelle, c'est un secours politique* ».

Nous livrons ce mot et cet appel à tous ceux qui réfléchissent à la gravité de l'heure présente. Il faut un secours politique. Il est aussi indispensable qu'urgent. Il n'est pas exclusif du secours de la charité; mais ce dernier est sans avenir si on ne lui donne pas des garanties.

Il y a longtemps, du reste, que les arménophiles d'Europe et d'Amérique savent cela. C'est pourquoi tous les comités de secours ont été, parfois à leur corps défendant, contraints de s'occuper de politique et de sortir du cadre ordinaire d'une œuvre missionnaire ou philanthropique pour rédiger des mémoires, lancer des télégrammes, provoquer des mouvements d'opinion,

solliciter des audiences de personnages influents, etc. En Amérique, en Angleterre, en France, en Suisse et ailleurs, depuis des années, des comités, des particuliers n'ont cessé d'adresser des appels aux dirigeants de la politique internationale. En février 1920, les comités suisses envoyèrent des délégués à Paris, et, à la suite de leurs démarches, il fut décidé de convoquer un Congrès international philarménien, qui eut lieu en juillet 1920 à Paris. C'est ce Congrès qui fut amené à décider la création d'une *Ligue Internationale Philarménienne*, organisme jugé indispensable pour concentrer tous les efforts des comités philarméniens sur le terrain politique. La Ligue fut définitivement constituée dans un second Congrès international qui eut lieu à Genève en septembre 1920.¹

Depuis cette date, la Ligue n'a cessé de multiplier les efforts diplomatiques de tous genres : rapports, mémoires, télégrammes, audiences, etc., auprès des chefs des gouvernements et de la Société des Nations.

Si les œuvres de charité s'efforcent de soulager la *arménienne*, il faut en même temps protester contre l'iniquité. C'est là la tâche de la Ligue. Son devoir est d'être constamment au courant, d'avoir l'objectif toujours au point, de chercher par tous les moyens en son pouvoir à éclairer l'opinion, d'avertir les responsables de provoquer des interventions, etc.

Un chef d'Etat, qui trouvait que la question arménienne revenait trop souvent sur le tapis, a dit un jour : « Ces Arméniens m'embêtent ». Or, c'est précisément le devoir de la Ligue que de faire revenir sans cesse la question arménienne sur le tapis ! De même que, en face de la souffrance, nous voudrions qu'Européens et Amé-

¹ Voir Annexe III : Les statuts de la Ligue.

ricains se fissent mendiants pour éviter aux Arméniens l'humiliation de le devenir, de même, en face de l'iniquité, nous voudrions que la Ligue heurtât, importune, aux portes des ministères et revînt sans cesse à la charge à la place des patriotes arméniens, auxquels on a trop souvent laissé faire antichambre et même refusé des audiences qu'on accordait facilement à leurs bourreaux.

Or, ce que la ligue demande avec instance, à l'heure actuelle, c'est la réalisation du vœu exprimé par la Société des Nations, confirmant la décision de l'Accord de Londres du mois de mars 1921, c'est la création, dans l'Arménie turque, d'un foyer national indépendant du joug turc. Il n'est pas nécessaire que ce foyer s'étende jusqu'aux frontières qu'avait indiquées le Président Wilson, mais il faut un territoire, si petit soit-il, avec un accès à la mer Noire et qui soit reconnu comme appartenant en propre à l'Arménie. C'est dans ce but que les délégués de la Ligue internationale philarménienne ont rédigé, à Paris, le 1^{er} février dernier, le manifeste suivant qu'ils ont adressé aux trois Ministres des Affaires étrangères de France, de Grande Bretagne et d'Italie :

Paris, 1^{er} Février 1922.

Nous soussignés, Délégués de la Ligue internationale philarménienne, fondée en 1921, à Paris et à Genève où elle a son siège, par les représentants des nombreux comités philarméniens d'Europe et d'Amérique « pour offrir à l'Arménie une collaboration désintéressée dans son travail de reconstitution et sa lutte pour la liberté », sentons l'impérieuse obligation de joindre notre voix à toutes celles qui se sont fait entendre déjà depuis quelques mois en France, en Angleterre et en Italie notamment, et d'exposer respectueusement ce qui suit à la Conférence des Ministres des Affaires étrangères de France, Grande-Bretagne et Italie, à Paris.

Nous ne rappelons que brièvement ce qui est de notoriété universelle : La fidélité militaire des Arméniens à l'Entente sous des formes diverses et sur tous les fronts, du début à la fin de la

guerre mondiale ; les massacres et déportations qui en ont été la conséquence en Turquie ; les promesses réitérées des Gouvernements Alliés et Associés à l'égard de l'Arménie ; la reconnaissance de l'indépendance arménienne par le Traité de Sèvres et l'abandon de l'Arménie attaquée par les Kémalistes ; l'intervention de la Société des Nations ; l'installation en Cilicie de milliers d'Arméniens et leur exode actuel. Nous savons quel est votre ardent et sincère désir d'apporter enfin une solution au problème douloureux des Chrétiens d'Asie Mineure.

Convaincus que renoncer à la formation dans les vilayets de Van, Bitis et Erzeroum d'une Arménie indépendante du joug turc avec accès à la mer Noire, serait non seulement oublier des promesses solennelles et répétées mais perpétuer l'injustice qui resterait dans le Proche-Orient une source de conflits politiques et sociaux, et une menace constante pour la paix du monde, nous sommes pleinement conscients, d'autre part, des difficultés d'exécution auxquelles se heurtent les Puissances.

Cependant, après les avoir étudiées patiemment au cours des vicissitudes que traverse depuis trois ans la question arménienne, nous sommes persuadés qu'elles ne sont nullement insurmontables.

Aussitôt qu'ils seront certains de trouver la protection de leur vie et de leurs biens, des centaines de milliers d'exilés, de réfugiés et d'anciens émigrés viendront de toutes parts peupler des territoires qui sont, depuis des siècles, le patrimoine de l'antique peuple arménien.

Les Puissances disposent des moyens d'assurer la sécurité à ce peuple énergique et vaillant. Ne tiennent-elles pas Constantinople ? Ne savent-elles pas que leur union, à elle seule, suffirait à imposer à la Turquie le respect des traités ? N'est-il pas évident que la Turquie ne peut elle-même se reconstituer qu'avec un appui économique et financier prolongé que l'Europe pourrait lui retirer le jour où elle cesserait de respecter les conventions internationales ?

La force ne manquera point à l'Arménie nouvelle. Avant même que son Gouvernement ait formé une armée nationale, il est aisé de constituer, en faisant appel à des volontaires, parmi lesquels sont prêts à s'inscrire des milliers d'Arméniens d'Europe et d'Amérique, une solide gendarmerie internationale.

D'autre part, en présence des garanties qu'offrirait le nouvel Etat, soutenu par un peuple épris de liberté, intelligent et travailleur, on trouvera rapidement en Europe et en Amérique l'appui financier indispensable sous la forme d'un emprunt garanti par les ressources futures de l'Arménie. Et la philanthropie internationale qui, dans un magnifique élan de sympathie consacre depuis des années des millions par mois à nourrir, loger et vêtir des orphe-

lins, des malades et des affamés, sera heureuse de transformer ses œuvres de secours en un travail de reconstruction.

La question militaire et financière se trouvant ainsi résolue, le principal obstacle aura disparu à l'acceptation par quelque Etat du Mandat dont il a été si souvent parlé depuis l'armistice. A défaut de quoi, il appartiendra à la Société des Nations de remplacer ce mandataire par une Commission internationale analogue à celles qui fonctionnent déjà.

Tout cela est possible avec entente et bonne volonté. Se déclarer impuissant ou alléguer que les territoires réclamés par l'Arménie sont vides d'Arméniens, ne serait-ce pas, aux yeux de l'opinion publique du monde entier, ratifier les décrets qui organisèrent le massacre et la déportation ?

Il va de soi qu'un régime spécial sera instauré en Cilicie pour la protection des chrétiens et de tous les non turcs. Mais ce n'est point là qu'il faut chercher avant tout la solution du problème arménien. Ce qu'exige la conscience universelle, c'est l'affranchissement définitif d'une partie au moins des terres que plus de 2000 ans d'histoire assignent à un peuple qui a tant lutté et tant souffert pour la liberté, et qui seul, parmi les nombreux peuples sujets de la Turquie, n'a pas encore obtenu sa libération.

Au nom de la Ligue internationale philarménienne :

Auguste DE MORSIER
Secrétaire général

Prof. Paul MORIAUD

Gordon L. BERRY
Délégué américain

A. KRAFFT-BONNARD

Dans ce manifeste, les délégués du Comité Exécutif de la Ligue s'appliquent à signaler les moyens qui leur paraissent seuls efficaces pour la création d'un foyer national arménien. Ce n'est pas à la légère ni sans réflexion et étude préalable consciencieuse que ces moyens sont présentés comme possibles. Le Comité de la Ligue attire donc toute l'attention de l'opinion publique, comme celles des dirigeants de la politique internationale, sur ce manifeste. Il désirerait le voir appuyé par des autorités civiles et ecclésiastiques de tous pays et de toutes nuances. Il souhaiterait de voir

se former un formidable mouvement d'opinion publique, en particulier dans les pays de l'Entente, de telle sorte que le Conseil Suprême fut moralement contraint d'écouter cette voix et ce dernier appel de la conscience universelle et obligé de chercher les voies et les moyens de mettre un terme à l'iniquité intolérable que nous ne devons plus supporter. Nous sommes certains que, par une entente anglo-franco-italienne, il ne serait pas difficile d'obtenir du Gouvernement d'Angora, comme de celui de Constantinople l'acceptation de ce Foyer national. Les moyens de pression ne manquent pas. Nous n'avons pas à discuter ici la Convention d'Angora de l'automne dernier. Elle ne peut être considérée que comme provisoire et préparatoire, mais nous croyons savoir de bonne source qu'il ne serait pas impossible d'obtenir du Gouvernement kémaliste la reconnaissance d'un Foyer national arménien. Nous savons combien les hommes actuellement au pouvoir seraient heureux de voir aboutir ce projet si légitime et qui répond si complètement au programme de l'Entente. On peut en juger par la lettre suivante :

Ministère des	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Affaires Etrangères	Paris, le 16 février 1922.
—	
Direction des	Monsieur Guernier, Député
Affaires politiques et commerciales	34, Avenue de Tokio
—	
Asie-Océanie	Paris.

Monsieur le Député,

Par une lettre en date du 4 février, ¹ vous avez bien voulu vous faire l'interprète des vœux d'un groupe de Députés, tendant à la

¹ Voir annexe II.

création dans les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum d'un Foyer National pour les Arméniens et à l'octroi de garanties pour ces populations si cruellement éprouvées par la guerre.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la question de la constitution d'un Foyer arménien sera examinée au cours des conversations relatives à l'Orient que les Ministres des Affaires Etrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie doivent avoir prochainement. Vous pouvez être assuré que le Gouvernement français continuera de s'inspirer, au cours de cet examen, des sentiments dont notre pays a toujours été animé à l'égard des Arméniens.

Agrérez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) : R. POINCARÉ.

Nous ne voulons donc perdre ni courage ni espoir, et si, pour des raisons imprévues, les Gouvernements responsables n'arrivaient pas à la conclusion du problème arménien, nous demandons que, avant de renoncer à insérer dans le futur Traité de paix avec la Turquie la clause de la création du Foyer national arménien, ils reconnaissent franchement leur impuissance et remettent à la Société des Nations, comme ils l'ont fait dans d'autres cas, toute la question en vue d'un arbitrage et d'un règlement final.

Nous nous sentons forts pour demander cela, car nous sommes convaincus que si ce Foyer national arménien n'est pas définitivement constitué, le Proche Orient ne pourra pas retrouver la paix. Le désordre subsistera et deviendra toujours plus une cause de conflits internationaux politiques et sociaux, dont il est impossible de calculer la gravité. Si l'iniquité est consommée, on pourra tout craindre pour l'avenir, non seulement du Proche Orient, mais aussi de l'Europe entière. Incontestablement, la voix de la justice parle ici dans le même sens que la voix de l'intérêt de tous les peuples qui ont trop souffert de la guerre

pour ne pas soupirer après l'établissement d'une paix durable. Solidaires dans l'injustice qui a été commise et dans la souffrance qu'elle a entraînée, nous devons être solidaires dans l'œuvre de réparation. Il faut que justice soit faite !

Le 30 décembre dernier, nous eûmes l'occasion de voir pour la dernière fois la vaillante patriote et écrivain arménienne M^{me} Theotig dont le nom est aimé et respecté de tous ceux qui l'ont connue. Réfugiée dans un sanatorium de nos montagnes, loin de sa famille et de son peuple qu'elle a tant aimé et pour lequel elle s'est sacrifiée, souffrant cruellement d'une terrible maladie qui devait l'emporter deux jours après, comme elle voyait que nous étions en souci à son sujet, elle fit un effort, dans sa faiblesse extrême, pour prononcer ces quelques mots qui nous restent comme un appel suprême de la souffrance et du patriotisme arméniens : « Ne vous préoccupez pas de mon sort : je vais mourir ; mais préoccupez-vous de l'Arménie, qui, elle, ne doit pas mourir. »

Que cette voix soit entendue, avec celle des morts, et celle des victimes qui errent sans patrie et sans foyer, et celle des martyrs de la foi chrétienne, et celle des soldats qui se sont sacrifiés pour le droit et la liberté des peuples, et celle de la solidarité humaine, et celle de la justice !

C'est l'heure de l'Arménie !

ANNEXE I.

Voici quelques-unes des déclarations et des promesses officielles qui ont été faites aux Arméniens et à leurs amis :

Lettre de M. Briand, en novembre 1916, à M. Louis Martin, sénateur du Var :

Monsieur le sénateur,

Ainsi que vous le déclarez dans la lettre que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de la situation des Arméniens, *la France, oubliant ses propres épreuves, a partagé l'émotion douloureuse des nations civilisées devant l'horreur des atrocités commises contre les Arméniens.* Elle a détourné un moment ses pensées des crimes perpétrés sur son territoire contre la population civile pour adresser l'hommage de sa pitié à ces autres martyrs du droit et de la justice. *Le gouvernement de la République a tenu dans les circonstances solennelles à flétrir les crimes des Jeunes-Turcs et à livrer au jugement de la conscience humaine leur monstrueux projet d'extermination de toute une race, coupable à leurs yeux d'avoir aimé le progrès et la civilisation.* Les représentants de la France auprès des Puissances neutres ont été mis en possession de tous les documents qui devaient leur permettre de faire connaître autour d'eux les événements survenus. Pour l'honneur de l'humanité, nous devons conserver l'espoir que les protestations indignées que certaines de ces Puissances ont déjà fait entendre à Constantinople contribueront à soustraire la nation arménienne à de nouveaux attentats.

Pour la première fois, *notre pays s'est trouvé impuissant à poursuivre en Turquie sa mission civilisatrice et à s'y dresser en face de la barbarie de ses gouvernants.* Il n'a laissé passer cependant aucune occasion de donner au peuple arménien le témoignage de sa pitié et de sa profonde sympathie. Ses escadres ont pu arracher à la mort plus de 5.000 fugitifs qui ont été conduits en Egypte où ils ont reçu un accueil pouvant atténuer la rigueur de leur malheureux sort.

Le gouvernement de la République a déjà pris soin de faire notifier officiellement à la Sublime-Porte que les Puissances alliées tiendront personnellement responsables des crimes commis tous

les membres du gouvernement ottoman, ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans les massacres. Quand l'heure aura sonné des réparations légitimes il ne mettra pas en oubli les douloureuses épreuves de la nation arménienne et, d'accord avec ses alliés, *il prendra les mesures nécessaires pour lui assurer une vie de paix et de progrès.*

M. Deschanel, président de la Chambre des députés, écrivait, le 19 décembre 1917, au président de l'Union Intellectuelle Arménienne de Paris :

Que les Arméniens gardent confiance ! Leur histoire glorieuse n'a été qu'un long martyre. Le supplice n'a pas encore pris fin. Mais déjà l'aube d'un jour nouveau paraît. Jérusalem est délivrée. Demain l'Arménie, victime sanglante de l'oppression turque, fêtera à son tour son affranchissement. Demain les héros de la Marne, de l'Yser et de Verdun embrasseront fraternellement ses fils délivrés.

M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, faisait, à la Chambre des députés, le 27 décembre 1917, les déclarations suivantes :

Jamais il n'a été question pour la France d'annexer ou d'incorporer sous une forme quelconque, en vertu de la loi de conquête, des populations auxquelles il appartient de fixer elles-mêmes leurs destinées.

Jamais — disaient les alliés dans leur réponse du 10 janvier 1917 au message du Président Wilson — il n'a été dans nos desseins de poursuivre l'extermination des peuples allemands et leur disparition politique.

Mais il n'est pas moins certain que nous avons des droits étroits à l'égard des nationalités opprimées non seulement de la Belgique, de la Serbie, de la Roumanie, dont le sort tragique commande plus que notre sollicitude, notre dévouement absolu, mais aussi de la Pologne. Nous ne séparons pas sa cause de la nôtre.

Cette politique des droits des nationalités est l'honneur de nos traditions et de notre histoire ; elle s'applique, dans notre pensée, aux populations *arméniennes*, syriennes, libanaises comme aux peuples qui subissent, contre leur volonté, le joug de l'oppresser, quel qu'il soit ; tous ces peuples ont droit à nos sympathies, à notre appui ; tous doivent avoir la possibilité de fixer eux-mêmes leur sort.

M. Clemenceau, président du Conseil des ministres, écrivait à M. Boghos Nubar, à l'occasion du 14 juillet 1918 :

Cher monsieur,

Rappelant la conduite héroïque de vos compatriotes, vous me demandez de saisir une prochaine occasion pour encourager leurs efforts et pour leur dire que les conditions imposées par la Conférence de Constantinople ne seront pas reconnues par le Gouvernement de la République.

La France, victime de la plus injuste des agressions, a inscrit dans ses revendications la libération des nations opprimées.

Protectrice traditionnelle de ces peuples, elle a manifesté à maintes reprises sa profonde sympathie pour les Arméniens. Elle a tout tenté pour venir à leur aide.

L'esprit d'abnégation des Arméniens, leur loyalisme envers les alliés dans la Légion étrangère, sur le front du Caucase et à la Légion d'Orient, ont resserré les liens qui les attachent à la France.

Je suis heureux de vous confirmer que *le Gouvernement de la République comme celui du Royaume-Uni, n'a pas cessé de compter la nation arménienne au nombre des peuples dont les alliés comptent régler le sort selon les règles supérieures de l'humanité et de la justice.*

M. J. Gout, ministre plénipotentiaire, sous-directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, écrivait ceci au président de l'Union Intellectuelle Arménienne, au nom et par ordre de M. Georges Clemenceau :

Les populations arméniennes peuvent être assurées que le Gouvernement de la République sera heureux de leur conserver tout son appui en vue d'empêcher le renouvellement des massacres dont elles ont été victimes et de leur permettre de se libérer définitivement du joug ottoman.

Après l'armistice, le 21 novembre 1918, M. S. Pichon, ministre des Affaires étrangères, écrivait à M. Boghos Nubar, président de la Délégation nationale arménienne :

Comme vous le dites si justement, le triomphe de la France doit sonner l'heure de la libération de tous les opprimés. Vous

pouvez être assuré que le Gouvernement de la République, profondément ému des souffrances endurées par le peuple arménien, ne négligera rien pour lui préparer un avenir digne de la civilisation.

Le 16 février 1919, M. Poincaré, président de la République, adressait à Sa Béatitudo, Mgr Paul Pierre XIII Terzian, patriarche des Arméniens catholiques de Cilicie, une lettre dont voici le passage principal :

... L'Arménie n'a pas douté de la France comme la France n'a pas douté de l'Arménie, et, après avoir supporté ensemble les mêmes souffrances pour le triomphe du droit et de la justice dans le monde, les deux pays amis peuvent aujourd'hui communier dans la même allégresse et la même fierté. Le gouvernement de la République ne considère pas comme étant aujourd'hui accomplie la tâche qui lui incombe vis-à-vis des populations arméniennes. Il sait le concours que l'Arménie et plus particulièrement le noble pays de Cilicie attendent de lui pour jouir en toute sécurité des bienfaits de la paix et de la liberté, et je puis assurer Votre Béatitudo que la France répondra à la confiance qu'elle lui a témoignée à cet égard.

En juillet 1919, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, adressait à M. Albert Thomas la lettre suivante :

La Délégation Nationale arménienne qui groupe tous les Arméniens de toute origine et de toute opinion dans une admirable union sacrée, a tenu un contact étroit avec mon Département et a pu assurer ses compatriotes des sentiments que la France nourrit en leur faveur et des efforts qu'elle fait pour leur assurer un avenir meilleur.

La création de la Légion d'Orient où ont afflué les volontaires arméniens, qui forment trois bataillons affectés au détachement français de Syrie-Palestine, a bien marqué aux yeux de tous que la *France considère les Arméniens comme des alliés* luttant pour secouer le joug du militarisme germano-turc.

Le 16 juillet 1920, à Spa, M. Millerand, président du Conseil, répondait à la Délégation turque au nom du Conseil suprême :

Les Alliés voient clairement que le temps est venu de mettre fin pour toujours à la domination des Turcs sur d'autres nations.... Durant les vingt dernières années, les Arméniens ont été massacrés

dans des conditions de barbarie inouïe... Pendant la guerre, les exploits du gouvernement ottoman en massacres, déportations et mauvais traitements des prisonniers de guerre ont dépassé encore immensément ses exploits antérieurs dans ce genre de méfaits... Le gouvernement turc n'a pas seulement failli au devoir de protéger ses sujets de race ou non turque contre le pillage, la violence et le meurtre; de nombreuses preuves indiquent qu'il a lui-même pris la responsabilité de diriger et organiser les attaques les plus sauvages contre des populations auxquelles il devait sa protection. *Pour ces raisons, les Puissances alliées se sont résolues à émanciper du joug turc tous les territoires habités par des majorités de race non-turque. Il ne serait ni juste ni de nature à amener une paix équitable dans le proche Orient que de contraindre de nombreuses populations non-turques à rester sous la loi ottomane.*

Parlant à la Chambre des Communes, le 21 décembre 1917, M. Lloyd George disait :

« J'ai déclaré que la question de Mésopotamie devrait être laissée pour être résolue au Congrès de la Paix, tout en spécifiant cependant que cette région, ainsi que *l'Arménie*, ne devraient jamais être replacées sous la domination néfaste des Turcs. »

Dans un discours qu'il prononçait, le 5 janvier 1918, devant les délégués des Trade-Unions, le Premier britannique disait encore :

Sans doute nous ne contestons pas le maintien de l'Empire ottoman dans les pays habités par la race turque, ni le maintien de sa capitale Constantinople, les détroits unissant la Méditerranée à la Mer Noire étant internationalisés.

L'Arabie, *l'Arménie*, la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine, suivant nous, ont le droit de voir leur existence nationale séparée. Nous n'allons pas discuter ici la forme exacte que pourra prendre dans chaque cas particulier la reconnaissance de cette existence. Bornons-nous à dire qu'il *serait impossible de rendre ces pays à leurs anciens maîtres.*

En réponse à une question de M. Ramsay Mac Donald (député de Leicester, travailliste), M. Balfour a

fait, le 11 juillet 1918, à la Chambre des Communes, la déclaration suivante :

Le gouvernement de Sa Majesté britannique suit avec la sympathie et l'admiration les plus profondes la vaillante résistance des Arméniens dans la défense de leurs libertés et de leur bonheur. Il fait tout son possible pour leur venir en aide.

En ce qui concerne l'avenir de l'Arménie, je rappellerai simplement les déclarations publiques faites par les principaux hommes d'Etat des Puissances alliées. Cet avenir sera décidé suivant le principe indiqué par l'honorable membre : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Lord Robert Cecil, secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires étrangères, disait, le 18 novembre 1918 à la Chambre des Communes :

En ce qui me concerne, et je crois que dans cette question je puis parler au nom du gouvernement, je serai profondément déçu si une ombre ou un atome du gouvernement turc était laissé en Arménie.

Le 26 novembre 1918, M. Luzzati disait à la Chambre des Députés :

Dans la gradation du martyr, les Arméniens tiennent la première place; on pourrait les appeler des « protomartyrs ». Inénarrables sont les malheurs de ce peuple supérieur en civilisation dominé par des semi-barbares. Mais le jour de la libération est imminent; le prochain congrès de la paix effacera les dernières traces de la Sainte Alliance des Princes de 1815 contre les peuples opprimés. L'initiative de cette rédemption doit revenir à l'Italie qui, suivant les enseignements de Mazzini, des rois libérateurs de la Maison de Savoie, de Cavour, de Garibaldi, ne s'est jamais enfermée, comme firent les Allemands dans un égoïsme national, mais, ayant elle-même l'expérience des longues douleurs, a désiré et poursuivi sa propre indépendance en même temps que celle de toutes les nations subjuguées.

Et mon âme d'Italien s'est réjouie quand, il y a quelques jours, le Président du Conseil à qui j'apportais les vœux de la société italienne « Pro Arménia » me lança cette réponse : « Dites aux Arméniens que je fais mienne leur cause »... L'Italie libératrice de l'Arménie, c'est cette insigne honneur que je souhaite à ma patrie.

M. Orlando, président du Conseil répondit à M. Luzati :

Je dois une parole à l'illustre orateur qui a ému la Chambre avec la description du martyr subi par les Arméniens. Il a voulu que mon affirmation qu'il lui a plu de répéter ne reste pas un engagement personnel ; il a voulu que cet engagement soit pris aussi devant le parlement. Eh bien, je lui en sais gré, et je dis que cet engagement je le maintiendrai.

ANNEXE II.

Sur l'initiative de M. Charles Guernier, député et de M. Etienne Flandin, sénateur, l'appel ci-joint, signé par de nombreux Sénateurs et Députés, a été remis à M. R. Poincaré, Président du Conseil des Ministres.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉNAT

Paris, le 15 janvier 1922.

A Monsieur le Président du Conseil des Ministres,
Ministre des Affaires Etrangères.

PARIS

Les problèmes relatifs à l'Asie-Mineure devant être bientôt résolus par les Gouvernements alliés, nous nous faisons un devoir d'appeler votre bienveillante attention sur la nécessité de régler le sort des Arméniens. Il nous paraît indispensable, d'une part, d'instituer un Foyer National et, d'autre part, de régler le statut juridique des Arméniens qui ne pourront se réfugier sur le territoire de ce Foyer National, et qui demeureront soumis à l'administration ottomane.

La justice et l'humanité nous commandent avec une égale force de n'oublier ni les massacres et déportations dont les Arméniens ont été victimes, ni les services qu'ils ont rendus pendant la grande guerre à la cause des Alliés et de la civilisation.

Dès l'automne 1914, les Arméniens, en repoussant avec énergie les offres présentées par les Turcs au Congrès d'Erzeroum prirent nettement position en faveur des Alliés. Ce fut la raison initiale et déterminante des massacres de 1915 et 1916 où furent exterminés de sang-froid, par les méthodes les plus atroces, plus de 700.000 hommes, femmes et enfants.

De même que les Arméniens de Turquie, les Arméniens de Russie

restèrent sourds aux propositions des chefs tartares ou musulmans qui les engageaient à se joindre à eux dans une révolte contre la Russie. Plus de 200.000 Arméniens ont combattu fidèlement et courageusement dans l'armée russe. L'armée britannique de Mésopotamie a été, pendant de longs mois, protégée par l'armée arménienne qui, improvisée sur le front du Caucase, retarda l'avance des Turcs dans la direction de l'Euphrate.

Ce furent encore les Arméniens qui, ayant assumé la défense de Bakou, empêchèrent pendant des mois le ravitaillement en essence et combustible des armées allemandes.

Enfin, la France ne saurait méconnaître le courage avec lequel la Légion Arménienne combattit sous les ordres de nos officiers durant la campagne d'Orient.

Si le Traité de Sévres était passé dans le domaine de la réalité, il aurait assuré aux Arméniens, comme aux autres peuples dont la victoire des Alliés a consacré l'indépendance, la satisfaction légitime de leurs aspirations nationales.

Aujourd'hui que la question se pose à nouveau, le problème se complique du double fait que la République arménienne du Caucase a été dépouillée d'une partie de son territoire par l'invasion combinée des troupes kémalistes et des bandes bolchéviques, et que les nombreux Arméniens rapatriés en Cilicie ont dû récemment quitter cette région en un douloureux exode.

Si les nécessités d'une politique nouvelle devaient faire obstacle à l'entière consécration des aspirations nationales arméniennes à la proclamation solennellement proclamée d'un grand Etat libre et indépendant d'Arménie, nous estimons que, tout au moins, l'établissement d'un Foyer National Arménien indépendant s'impose comme un devoir sacré d'humanité vis-à-vis des populations qui ont subi un si long et si douloureux martyre.

Ce Foyer National devrait nécessairement comprendre, dans une mesure plus ou moins étendue, les territoires de Van, de Bitlis et d'Erzeroum avec accès à la Mer Noire.

Enfin, il ne vous échappera pas que l'institution même du Khalifat impose aux nations soucieuses de faire respecter l'état des personnes, le devoir de maintenir et de renforcer pour les Arméniens comme pour toutes autres minorités chrétiennes, le régime que la politique généreuse de la France a toujours assuré aux sujets non musulmans de la Turquie. Il doit en être ainsi, notamment pour les Arméniens qui voudraient rentrer en Cilicie. Il est de toute justice qu'ils bénéficient de l'ensemble des dispositions prévues dans les articles 140 et 150 du Traité turc du 10 août 1920 (Droits des Minorités).

◁ Nous ne doutons pas, Monsieur le Président du Conseil, que votre esprit de haute justice ne veuille faire sienne cette conception des obligations morales de la France vis-à-vis des populations arméniennes, et nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments de très haute considération.

ANNEXE III.

Ligue Internationale Philarménienne

Constitution de la Ligue Internationale Philarménienne

PRÉAMBULE

En juin 1920, le Comité Central, à Genève, de la *Fédération des Comités Suisses Amis des Arméniens*, estimant absolument nécessaire un mouvement général de l'opinion publique en faveur de l'Arménie et d'accord avec les philarméniens français et scandinaves, convoqua, à Paris, Hôtel Lutetia, pour les 6 et 7 juillet 1920, une *Conférence Internationale des Amis des Arméniens*. Celle-ci réunit des délégués de plusieurs nations d'Europe et d'Amérique, qui, entre autres décisions, prirent, à l'unanimité, celle de constituer une *Ligue Internationale Philarménienne* dont le siège serait en Suisse, à Genève.

La délégation genevoise fut chargée de préparer un projet d'organisation

La *Ligue Internationale Philarménienne* fut définitivement constituée par la seconde *Conférence Internationale*, à Genève, le 11 septembre 1920.

EXPOSÉ DE PRINCIPES

La création de la *Ligue Internationale Philarménienne* est rendue nécessaire par deux catégories de faits :

- les uns concernent l'*Europe* et les *Etats-Unis* ;
- les autres concernent l'*Arménie*.

1° Les amis de la nation arménienne considèrent que c'est pour eux un impérieux devoir de réparer, dans la mesure du possible, les torts qu'ont causés à l'*Arménie* les ambitions rivales, politiques et financières des puissances, ainsi que la non exécution des traités et promesses.

2° Les faits qui concernent l'*Arménie* sont :

- a) l'immense malheur des populations décimées, dispersées ;
- les milliers de veuves et d'orphelins abandonnés ;

b) l'extraordinaire et admirable vitalité de ce peuple qui a dans son passé des siècles d'histoire glorieuse, et qui, malgré ses désastres, croit à sa mission en Orient, et veut conquérir son entière indépendance;

c) la formation, en dépit de tous les obstacles, de la *République arménienne*, fondée le 28 mai 1918, et définitivement reconnue par le Traité de Sévres, du 10 août 1920, qui réunit à l'Arménie quelques provinces arméniennes de l'ancien empire ottoman, mais laissa sous la domination turque d'autres régions arméniennes telles que la Cilicie, où la sécurité et le développement d'une nombreuse population arménienne appelle l'intérêt du monde civilisé.

d) le droit qu'ont les Arméniens, soit dans leur propre territoire, soit dans les régions qui resteront sous le gouvernement turc, à être indemnisés des pertes qu'ils ont subies par la confiscation et la destruction de leurs propriétés mobilières et immobilières de toute nature, et à voir respecter leurs droits garantis par les traités.

e) L'offre faite par le *Conseil suprême* de la *Conférence de la Paix* à la *Société des Nations* de prendre le mandat de l'Arménie, — en conformité avec l'article 22 de son *Pacte* — et la réponse du *Conseil* de la *Société des Nations*, déclarant qu'elle acceptait en principe de prendre l'Arménie sous sa protection, mais que ses Statuts ne lui permettant pas d'assurer elle-même un mandat, elle exprimait l'espoir qu'un Etat civilisé accepterait de s'en charger sous son égide, et, qu'à cet effet, les moyens financiers, dont cet Etat mandataire aurait besoin, lui seraient garantis.

En présence de ces faits, les Amis des Arméniens, dans le monde entier,

décident d'unir leurs efforts, sous forme d'une *Ligue Internationale Philarménienne* pour offrir à l'Arménie une collaboration fidèle et désintéressée dans son travail de reconstitution, et sa lutte pour la liberté, et pour défendre les droits des populations arméniennes établies en dehors de l'Etat arménien.

STATUTS

Article premier.

Le but de la *Ligue Internationale Philarménienne* est de défendre les droits de l'Arménie et des Arméniens, de concentrer les efforts de propagande faits en sa faveur dans les divers pays, de rallier la sympathie active de l'opinion éclairée dans le monde entier.

Article 2.

- a) La *Ligue* est indépendante à l'égard de tout gouvernement.
b) La *Ligue* n'a aucun caractère confessionnel.
c) La *Ligue* ne recherche pour elle-même aucun avantage d'ordre financier, industriel ou commercial. Elle n'a qu'un seul but : le bien du peuple arménien, qu'un seul mobile : le devoir de la solidarité humaine.
etc., etc.
-

Comité Exécutif de la Ligue Internationale
Philarménienne

M. le Prof. Edouard NAVILLE, Genève, président.
M. Aug. de MORSIER, Genève, secrétaire-général.
M. John H. HARRIS, Londres, secrétaire-adjoint.

Allemagne : M. le Dr Johannès LEPSIUS.

Amérique : M. James L. BARTON, Near East Relief, New-York.
M. Charles V. VICKREY, » » » »
représenté à Genève par M. Gordon L. BERRY.
M. Walter George SMITH, Near East Relief, New-York.

Angleterre : M. Aneurin WILLIAMS, Esq. M. P., Londres.
M. Arnold J. TOYNBEE, Esq. Londres.
Rev. Harold BUXTON, Londres.
M. John H. HARRIS, Londres, secrétaire-adjoint.

Belgique : M. le sénateur LA FONTAINE, Bruxelles.
représenté à Genève par M. A. HAUBRECHTS.

Danemark : M^{me} Inga NALBANDIAN-COLLIN, Birkerod.

France : M. le sénateur Victor BÉRARD, Paris.
M. Paul DOUMERGUE, Paris.
M. Ferdinand HÉROLD, Paris.

Suisse : M. le Prof. Edouard NAVILLE, Genève, président.
M. Aug. de MORSIER, Genève, secrétaire-général.
M. A. KRAFFT-BONNARD, Genève.
M. le Prof. Ed. MILHAUD, Genève (membre français).
M. le Prof. Paul MORIAUD, Genève.
M. James VALLOTTON, Lausanne.

M. le Prof. J. BREITENSTEIN, Genève, membre adjoint.
M. le Prof. W. RAPPARD, Genève, » »
M. le Prof. Ant. VELLEMAN, Genève, membre adjoint.

Conseil de la Ligue Internationale Philarménienne

Membres d'honneur :

M. Léopold FAVRE, Genève.
† M. Lord BRYCE, Londres.
M. William Howard TAFT, U. S. A.

-
- Amérique :* M. le Dr John H. FINLEY.
M. Henry HUNTINGTON.
M. le Dr Albert SCHAW.
M. R. J. CALDWELL.
M. Hamilton HOLT.
M. George MONTGOMERY.
M. le Dr Stanley WHITE.
- Angleterre :* M. Sir Edward BOYLE.
M. Noel BUXTON, Esq.
Rev. F. B. MEYER, B. A. D. D.
M. Joseph BLISS, Esq.
M. Herbert WARD, Esq.
M. E. Wright BROOKS, Esq. J. P.
M. J. St. John CATCHBOOL.
Miss Emily J. ROBINSON.
Miss. CROWDEY.
Mrs. Alister FRASER.
- Belgique :* M. Jules DESTREE, député.
M. Auguste MÉLOT, ancien député.
M. Louis de BROUCKÈRE, prof. Univers. de Bruxelles.
- Danemark :* M. A. M. BÉNEDICTSEN.
- Egypte :* M^{me} S. J. CHAKER, le Caire.
- Italie :* M. S. Exc. LUZZATTI, député, Rome.
- Norvège :* M. le Colonel Nicolai HOFF.
- Suède :* M. le Ministre BRANTING.
- Suisse :* M. le Dr Andréas VISCHER, Bâle.
M. le Dr H. PREISWERK, Berne.
-

Tout don pour l'Arménie est reçu avec reconnaissance

Les œuvres suisses de secours rattachées à la **Fédération des Comités Suisses Amis des Arméniens**, dont le Comité Central est à Genève, sont actuellement :

1. Un orphelinat à Constantinople ;
2. Un hôpital à Ourfa (Mésopotamie) ;
3. Un foyer à Begnins (Vaud) pour réfugiés ;
4. Un ouvroir à Genève ;
5. Une œuvre de secours à des malades, notamment des tuberculeux hospitalisés dans des sanatoriums suisses.

Budget total pour 1922 : environ Fr. 100,000.—

Adresser les dons à M. A. KRAFFT-BONNARD, Secrétaire-général, 9, Avenue Gaspard-Vallette, Genève, ou à M. Henry NECKER, Trésorier du Foyer de Begnins, **Compte de chèques postaux I. 1729.**

Avoir soin d'indiquer sur le coupon à quelle œuvre spéciale le don est destiné.

Les personnes qui désirent soutenir les efforts de la **Ligue internationale philarménienne** doivent adresser leurs dons à M. Auguste de MORSIER, Secrétaire-général, 8, Rue Bovy-Lysberg, Genève, **Compte de chèques postaux I. 2471.**

Les dons d'Europe pour l'œuvre américaine, **Near East Relief** peuvent être adressés à M. Gordon BERRY, représentant européen du Near East Relief, 13, Avenue de Champel, Genève.

